



APRÈS LES MOBILISATIONS DU 30 MARS, CONTRE L'ÉCOLE DE LA DÉFIANCE, REMOBILISONS NOUS LE 4 AVRIL !



Contre la loi Blanquer

L'adoption par l'Assemblée nationale de la loi Blanquer est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. En s'entêtant à porter ce texte pourtant rejeté au Conseil supérieur de l'éducation, le ministre montre le mépris qu'il a pour les personnels.

Les réformes menées par le gouvernement sont cohérentes. Elles mettent toujours plus en œuvre une école du tri social, de la sélection et des inégalités territoriales : Parcoursup, réforme du lycée professionnel, démantèlement de l'orientation, réforme du lycée général et technologique, réforme du bac.

Le projet prévoit la création des nouveaux "Établissements publics des savoirs fondamentaux", ce qui entraîne de fait la suppression du statut de chargé-e de direction d'école et l'introduction d'un nouveau niveau hiérarchique aux enseignant-es des écoles : les principaux-ales. Elle entraînerait aussi des fusions d'écoles et fermetures de classes, notamment dans les zones rurales.

Dans le même temps, le gouvernement continue d'attaquer le statut de la fonction publique avec le projet de loi pour la transformation de l'État : augmentation

du recours aux personnels contractuels produisant une catégorie de travailleuses et travailleurs pauvres, démantèlement des commissions paritaires de suivi des carrières et des CHSCT. Plus largement, les conditions de vie des personnels se dégradent et sont encore menacées : point d'indice gelé, rétablissement du jour de carence, retraites.

Une mobilisation massive

En se mettant massivement en grève le 19 mars, les personnels, en particulier du premier degré, ont signifié au gouvernement leur refus des réformes en cours, et en particulier de la loi Blanquer, au cœur des mots d'ordre. Le gouvernement tente par tous les moyens d'intimider les personnels mobilisés, notamment :

- les enseignant-e-s des écoles qui ont refusé de faire passer les évaluations ;
- les personnels qui pratiquent la surnotation en lycée ;
- plus largement, les personnels qui s'organisent avec les parents dans la lutte contre les réformes Blanquer.

Cette volonté de mise au pas, le ministre tente de l'introduire dans la réglementation par le biais de l'article 1 de la loi Blanquer. Nous ne nous laisserons pas intimider !

Construire et amplifier le rapport de force

Pour gagner, une seule journée de grève ne suffit pas. C'est ce qu'ont bien compris les grévistes et leurs syndicats. C'est ce qu'ont bien compris les grévistes et leurs syndicats, qui reconduisent la grève, depuis le 25 mars, dans un certain nombre de départements. Une chose est claire : c'est aux grévistes de décider de leur calendrier de mobilisation.

Après les manifs du 30 mars, et les AG qui ont suivies, nos syndicats
CGT Educ'Action, FSU, FO, SUD appellent à la grève le 4 avril.

Avec l'UNSA et la CFDT, nous appelons à des rassemblements pique-nique à 12h30



devant les permanences des député-es du Finistère.

Pour le secteur de Douarnenez :

RDV à Douarnenez, à partir de 12h sur le parking devant le collège-lycée Jean-Marie Le Bris (en soutien aux enseignants en lutte dans cet établissement) puis direction la permanence du sénateur Philippe Paul : hôtel de ville 16 rue Berthelot.

Pour le secteur de Pont-L'Abbé :

RDV Pont l'Abbé, à 12h30 devant la permanence la députée Mme Liliana Tanguy : 12 Rue du Prat Résidence Pierre Pichavant.

Pour le secteur Crozon – Châteaulin – Carhaix :

RDV Châteaulin, à 12h30 devant

la permanence du député Richard Ferrand : 2 rue Baltzer.

Pour le secteur de Morlaix :

RDV à Morlaix, à 12h30 devant la permanence de la députée Mme Sandrine Le Feu : 31 Place des Otages.

Pour le secteur de Concarneau –

Quimperlé – Rosporden :
RDV à Concarneau, à 12h30 devant la permanence du député M Erwan Balanant : 40 Rue Bayard.

Pour le secteur Landerneau –

Landivisiau – Lannilis – Lesneven :
RDV à Landerneau, à 12h30 devant la permanence de la députée Mme

Graziella Melchior : 54 Quai de Léon.

Pour le secteur de Quimper – Fouesnant :

RDV à Quimper, à 12h30 devant la permanence la députée Mme Annaïg Le Meur : 5 Bis Venelle de Kergos.

Pour le secteur de Brest :

RDV à Brest, à 12h30 devant la permanence du député M Jean-Charles Larsonneur : 28 Boulevard Gambetta.

Pour le secteur de Plabennec – Ploudalmézeau – Saint-Renan :

RDV à Saint-Renan, à 12h30 devant la permanence du député M Didier Le Gac : 11 Rue de Kerzouar.